



mardi 31 octobre 2017

Évacuation du squat du 44 rue Gustave Eiffel 13010 Marseille, Mardi 31 octobre 2017

Le squat situé au 44 rue Gustave Eiffel à Marseille (10ème arrondissement), dans le quartier de la Capelette, a fait l'objet d'un jugement d'expulsion à la suite du recours du propriétaire des lieux, la SOLEAM pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le tribunal a par ailleurs rendu, le jeudi 26 octobre dernier, une ordonnance confirmant la première décision de justice, motivée par la dangerosité du lieu pour les occupants.

En application de ces décisions de justice, ce matin, le squat a été évacué avec le concours des forces de l'ordre sans incident. En effet, la décision devait être exécutée avant le début de la trêve hivernale soit avant demain, mercredi 1^{er} novembre, comme l'avait précisé le juge, afin d'éviter que les occupants du site ne passent l'hiver dans des conditions de vie très dégradées.

Les services de l'État et leurs partenaires ont été pleinement mobilisés et engagés pour que - malgré des délais très courts après la dernière décision de justice - cette évacuation soit assortie de propositions d'hébergement pour toutes les personnes vulnérables (familles avec jeunes enfants et personnes connaissant des problèmes de santé), et au-delà, pour celles qui le souhaitaient. Ces hébergements seront pérennisés au cas par cas, en fonction de la vulnérabilité des familles et situations de personnes hébergées, de leur situation en termes d'insertion sociale et professionnelle et de leurs souhaits.

11 familles représentant 43 personnes ont donc été mises à l'abri à l'hôtel. Ce nombre correspond à la totalité des personnes qui ont demandé cet accueil.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances a ainsi mobilisé sur site les services de l'État en charge de la cohésion sociale et le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) afin de faciliter la mise à l'abri des familles. Le Samu social de la ville de Marseille et les partenaires associatifs étaient également présents.

L'État souhaite que le travail engagé avec l'ensemble des partenaires concernés par la résorption des campements, squats et bidonvilles - collectivités locales, associations - se poursuive afin de favoriser l'insertion sociale de ces populations.